

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Christiane SERRE (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Bernard LACOUR (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Thierry FONTY (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret)

Secrétaire de séance : Eric MOULIER

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 5 avril 2024

20240411006DE

VALIDATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISE

Monsieur le Président rappelle que Sumène Artense communauté compétente en matière de développement économique, gère l'immobilier d'entreprises de l'ensemble de son territoire.

La pépinière d'entreprises est un espace dédié à la création et au développement d'activités destiné à accueillir en priorité des créateurs d'entreprises, des entreprises en développement, des télétravailleurs salarié ou indépendants et des acteurs locaux du développement local. Les structures hébergées dans la pépinière d'entreprises bénéficient de l'accompagnement de Sumène Artense communauté, avec l'aide de ses partenaires en proposant un accueil et une orientation des porteurs de projet, ainsi qu'un appui au montage de dossier. Il s'agit d'aider à la création de l'entreprise en permettant d'accéder à du matériel de bureau et des locaux à tarif attractif pour assurer la pérennité de l'entreprise. Cet accompagnement personnalisé des créateurs durant le développement de l'activité de l'entreprise comprend également une préparation à la sortie de pépinière au bout des trois ans.

Date de transmission de l'acte: 23/04/2024
Date de réception de l'AR: 23/04/2024
015-241508055-20240411006DE-DE
A G E D I

Description	Destination	Loyer HT	Surface
Bureau n°1	Pépinière	Année : 173.88 € Année 2 : 198.72 € Année 3 : 223.56 € Dès année 4 : 248.40 €	23m ²
Bureau n°2	Pépinière	Année : 173.88 € Année 2 : 198.72 € Année 3 : 223.56 € Dès année 4 : 248.40 €	23m ²

Bureau n°3	Pépinière	Année : 173.88 € Année 2 : 198.72 € Année 3 : 223.56 € Dès année 4 : 248.40 €	23m ²
Bureau n°4	Pépinière	Année : 173.88 € Année 2 : 198.72 € Année 3 : 223.56 € Dès année 4 : 248.40 €	23m ²
Bureau n°5	Chambre consulaire	40€	11m ²
Bureau n°6	Chambre consulaire	40€	11m ²
Bureau n°7	Location journalière	6€ la demi-journée 12€ la journée	11m ²
Bureau n°8	Pépinière	Année 1 : 151.20 € Année 2 : 172.80 € Année 3 : 194.40 € Dès année 4 : 216 €	20m ²
Bureau n°9	Pépinière	Année 1 : 151.20 € Année 2 : 172.80 € Année 3 : 194.40 € Dès année 4 : 216 €	20m ²
Bureau n°10	Pépinière	Année 1 : 151.20 € Année 2 : 172.80 € Année 3 : 194.40 € Dès année 4 : 216 €	20m ²
Bureau n°11	Pépinière	Année 1 : 151.20 € Année 2 : 172.80 € Année 3 : 194.40 € Dès année 4 : 216 €	20m ²

Un dépôt de garanti devra être versé à l'entrée des lieux à hauteur d'un loyer total.

Monsieur le Président présente les plans de la pépinière d'entreprise et des différents bureaux :

Date de transmission de l'acte: 23/04/2024

Date de reception de l'AR: 23/04/2024

15-241501055-20240411006DE-DE

A G E D I



En complément des loyers bonifiés, la pépinière d'entreprises propose aux entreprises un accès partagé à des équipements, à des prix compétitifs et comprenant l'eau, électricité, chauffage, ménage, redevance spéciale, accès internet et téléphone fixe :

Lieu	Conditions particulières
Espace partagé	Espace de repos : cuisine équipée d'un micro onde, frigo, cafetière et bouilloire Sanitaires accessibles PMR Salle d'attente Parking
Salle de réunion	Parking Equipée (vidéo projecteur et tableau interactif) pouvant accueillir 15 personnes maximum. Sur réservation et selon disponibilités au 04-71-40-62-66
Photocopies	Codes et compteur individuel Facturation mensuelle des consommations

Date de transmission de l'acte: 23/04/2024

Date de réception de l'AR: 23/04/2024

15-241501055-20240411006DE DE

A G E D

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR :

- Fixe les tarifs de location tels que définis ci-dessus
- Valide les prestations annexes incluses dans la location telles que définies ci-dessus
- Autorise les modifications du règlement de la pépinière d'entreprise conformément aux mentions présentées ci-dessus
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 11 avril 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le **23 AVR. 2024**
Affichée ou notifiée le
Document certifié conforme **23 AVR. 2024**



Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 23/04/2024
Date de réception de l'AR: 23/04/2024

15-241501055-20240411006DE-DE

A G E D I